

## EVALUATION MISE EN PLACE DU SERVICE SPANC AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TERRE DE RANDON

**Rappel : Article L13331-1-1 du Code de la Santé Publique.**  
«...les immeubles non raccordés doivent être dotés d'un assainissement autonome dont le propriétaire fait régulièrement assurer l'entretien et la vidange par une **personne agréée** ... afin d'en garantir le bon fonctionnement...»  
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la loi sur l'Eau a imposé aux collectivités de conduire un certain nombre de contrôles sur les installations d'assainissement autonome.

### Le service mis en place devra : (régie pure ou régie + prestataire)

1-Réaliser le diagnostic initial des installations existantes dans un délai de 4 ans (700 installations)

2-Procéder à la mise en place de réunion publiques afin d'informer clairement les personnes concernées dans chaque commune (matériel de projection, brochures, convocations...)

3-Procéder à la réalisation de comptes-rendus et à la mise à jour des fichiers informatiques

4-Réaliser le contrôle de conception des installations neuves ou à réhabilité dans le cadre des dossiers de demande de travaux ou de Permis de Construire

5-Répondre aux attentes des propriétaires dans le cas de questionnement sur les filières d'assainissement (personnel qualifié)

6-Réaliser le contrôle de bonne exécution lors de la réalisation du dispositif par les propriétaires

7-Etablir les factures

8-Etablir un certificat propre à l'installation dans le cas de vente (obligatoire à compté du 01/01/2011)

9-Etablir un bilan de synthèse annuel pour chaque commune

10-Rendre compte annuellement du fonctionnement du service au conseil communautaire

## PREVISIONNEL COÛT REGIE PURE

Durant les 4 premières années les hypothèses en ce qui concerne le personnel sont les suivantes :

- Technicien de catégorie B qualifié avec des compétences en matière d'eau et d'assainissement : ½ temps complet
- Adjoint Administratif pour le temps alloué au secrétariat pour envoi des factures, renseignements, transmission des demandes, remplacement ... Poste évalué à 70 heures /an.  
→ Ce poste sera à prendre en compte quel que soit la solution mise en place.

## Coût prévisionnel annuel du SPANC en régie pure

### FONCTIONNEMENT :

#### Salaires :

→ Catégorie B (½ poste) :	Brut 1000 € + charges 400 € = 1 400 € / mois soit	<b>16 800 €</b>
→ Secrétaire (70h) :	Brut 890 € + charges 373 €	<b>1 263 €</b>

#### Matériel :

→ Mise à disposition d'un véhicule :		
Amortissement sur 8 ans, valeur 10 000 €		<b>1 250 €</b>
→ Assurance :		<b>500 €</b>
→ Frais de fonctionnement : 20 000 km /an		
Entretien et réparation :		<b>500 €</b>
Carburant :		<b>1 500 €</b>
Pneu :		<b>400 €</b>
Location local		<b>1 000 €</b>
Frais correspondance		<b>200 €</b>

**TOTAL** **23 413 €**

**Soit sur 4 ans (4 X 23 663 €)** **93 652 €**

### INVESTISSEMENT :

(Quel que soit la solution adoptée : régie pure ou régie + prestataire)

#### Informatique :

→ Logiciel et maintenance :	<b>6 000 €</b>
→ PC portable + PC fixe avec imprimante A3 :	<b>2 200 €</b>
→ Tablette PC + logiciel :	<b>à chiffrer</b>
→ GPS :	<b>à chiffrer</b>

#### Mobilier :

→ Bureau + chaise + téléphone :	<b>1 100 €</b>
---------------------------------	----------------

**TOTAL :** **9 300 €**  
(sans Tablette PC + mobilier)